

## **CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE LA CARTE PREMIUM JOURNEY VIP**

### **ARTICLE 1**

#### **NATURE ET ATTRIBUTION**

La carte Premium Journey VIP est une carte de courtoisie, délivrée par ANA - Aeroportos de Portugal, S.A. (ANA | VINCI Airports), qui permet à son titulaire d'accéder et d'utiliser gratuitement les services Premium proposés par ANA | VINCI Airports dans les aéroports sous sa gestion au Portugal.

1. Les services comprennent l'accès et l'utilisation, sans frais, des services disponibles dans les salons, ou le Fast Track, selon l'attribution accordée à l'utilisateur.
2. Cette carte de courtoisie ANA | VINCI Airports Premium est attribuée par le Comité Exécutif d'ANA - Aeroportos de Portugal, S.A., sur la base de critères institutionnels et/ou commerciaux, de sa propre initiative ou sur proposition interne.
3. La carte Premium Journey VIP, maintenant attribuée en version numérique, délivrée au profit de personnes physiques, est personnelle, non transférable et sous l'entière responsabilité et utilisation exclusive du titulaire, ses avantages s'étendant à un accompagnant/passager. Les enfants jusqu'à l'âge de 2 ans, accompagnés d'un adulte ayant un accès

valide au canal Fast Track, sont également exemptés du paiement de ce service.

4. Pour des raisons opérationnelles ou de force majeure, l'accès aux services affectés à la carte Premium Journey VIP peut être octroyé sous condition ou suspendu sans préavis.

## ARTICLE 2

### **VALIDITÉ, EXPIRATION ET RENOUVELLEMENT**

1. La carte Premium Journey VIP est émise pour une période de 2 (deux) ans, tel qu'indiqué sur la carte délivrée.
2. La carte Premium Journey VIP pourra être renouvelée, sur décision du Comité Exécutif d'ANA | VINCI Airports.
3. Sans préjudice des dispositions des paragraphes précédents, la carte Premium Journey VIP peut, à tout moment, être annulée, avec effet immédiat, par décision du Comité Exécutif d'ANA | VINCI Airports.

## ARTICLE 3

### **VÉRIFICATION | AUTHENTIFICATION DE LA CARTE PREMIUM JOURNEY VIP**

1. Lors de l'accès aux services attribués par la carte Premium Journey VIP, il sera de la responsabilité des employés de ces services aéroportuaires de vérifier les cartes présentées, qu'elles soient au format numérique ou physique, à savoir, l'identification du service et sa validité, de plus, l'identification du titulaire pourra être demandée.

2. En cas d'expiration ou d'utilisation illicite, ANA se réserve le droit de procéder à son annulation avec effet immédiat.

#### ARTICLE 4

##### **OBLIGATIONS DES TITULAIRES DE LA CARTE PREMIUM JOURNEY VIP**

1. Le titulaire de la carte Premium Journey VIP doit en faire un usage approprié, en respectant les conditions établies dans les présentes Conditions Générales.
2. En cas de perte ou d'égarement de la carte ou de l'équipement électronique contenant le wallet/portefeuille virtuel avec la carte numérique Cartão PREMIUM, son titulaire doit en informer ANA | VINCI Airports en utilisant le courrier électronique ou le téléphone, comme suit :  
  
Courriel : [premiumjourneyVIP@ana.pt](mailto:premiumjourneyVIP@ana.pt)  
  
Téléphone : 218413890
3. Si le titulaire de la carte n'effectue pas la notification prévue au paragraphe précédent, il devient responsable de l'utilisation abusive de la carte pour cause de perte, de vol, de vol qualifié ou de falsification.

#### ARTICLE 5

##### **PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**

1. La délivrance de la carte Premium Journey VIP présuppose la collecte et le traitement des données à caractère personnel du titulaire,

uniquement pour l'accomplissement de la finalité pour laquelle elles ont été collectées ou traitées - la délivrance et la gestion de la carte Premium Journey VIP - à savoir : prénom, nom, adresse, contact téléphonique, adresse électronique, entité professionnelle et fonction.

2. Les données à caractère personnel ne sont conservées que pendant la durée nécessaire, sans préjudice du respect des délais légalement définis à cet effet.
3. ANA s'engage à adopter et à respecter toutes les mesures techniques et organisationnelles requises par la législation en vigueur sur la protection des données personnelles, afin d'assurer l'intégrité et la sécurité des données, de manière à éviter leur altération, perte, traitement ou accès non autorisé ; et en particulier, de respecter les mesures de sécurité prévues par la loi sur la protection des données, ainsi que la législation supplémentaire et toute autre qui pourrait, à l'avenir, modifier ou remplacer la législation en vigueur.
4. Pour toute information concernant vos données personnelles et/ou pour exercer vos droits, vous devez consulter la politique de confidentialité d'ANA disponible sur [www.ana.pt](http://www.ana.pt) et/ou contacter le Délégué à la protection des données d'ANA aux coordonnées suivantes :  
ANA - Aeroportos de Portugal, S.A. - DPO  
Rua D, Edifício 120, Aeroporto de Lisboa, 1700-008 Lisboa  
ou par le courriel suivante : [dpo@ana.pt](mailto:dpo@ana.pt)

ARTICLE 6

**MODIFICATIONS ET PUBLICATION DU RÈGLEMENT**

Par décision du Comité exécutif d'ANA - Aeroportos de Portugal, S.A., des modifications peuvent être apportées à tout moment aux présentes Conditions Générales.